

Demande d'accès à l'information

La présente demande d'accès à l'information concerne tous les documents contenant des informations relatives aux efforts d'atténuation du risque lié au COVID-19 utilisés par le Gouvernement du Québec, en particulier en rapport avec:

Mesures Gouvernementales

1. Les mesures actuellement en place et envisagées pour répondre au COVID-19.
2. Les effets néfastes pour la santé, potentiels et anticipés, causés par les mesures gouvernementales.
3. Les modèles de simulation du COVID-19 utilisés par le Gouvernement du Québec.
4. L'information sur l'immunité collective ou de groupe.

Chirurgies Électives

5. La décision d'annuler ou de reporter les chirurgies non urgentes en Mars 2020.
6. Le type de chirurgies non urgentes (telles que l'opération du cœur, du genou, de la hanche, du bas du dos, etc.) qui ont été annulées ou reporter et le nombre de patients qui avait déjà une date d'opération qui a été annulée dans chacune des catégories de chirurgies mentionnées.
7. Le risque de décès réels, le risque de dommage irréversible à la santé des patients ainsi que le nombre de patients dont la santé a été endommagée de manière irréversible.

Approches utilisées par d'autres pays

8. Les efforts d'atténuation mis en œuvre dans d'autres pays.

L'Imperial College de Londres

9. Les travaux de l'Imperial College de Londres, en particulier ceux du Dr. Neil Ferguson.

La décision de fermer les écoles

10. La décision de date du 13 mars 2020 de suspendre les services éducatifs des établissements d'enseignement incluant les écoles primaires, secondaires, CÉGEPs et universités au Québec.
11. La décision de date du 13 mars 2020 de suspendre les activités des centres de la petite enfance, les garderies et les services de garde en milieu familial de même que les services de garde en milieu scolaire.

12. La décision de rouvrir les établissements scolaires préscolaires, primaires et des services de garde éducatifs à l'enfance à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 11 mai 2020.

La décision de ne pas rouvrir les écoles

13. La décision de fermer les écoles secondaires, CÉGEPS et universités au Québec jusqu'à septembre 2020.

La décision de fermer immédiatement les camps d'été pour enfants

14. La décision de suspendre la tenue des camps vacances, à l'exception de la tenue des camps spécialisés dans l'accueil des personnes ayant des besoins particuliers, y compris les documents qui font référence à un réexamen de la décision de fermer les camps vacances d'été.
15. La décision de levée la suspension à l'égard des camps de jour d'été au Québec.

Restriction d'accès aux certaines régions de Québec

16. La restriction à l'accès aux régions sociosanitaires du Bas-Saint Laurent, du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie – Îles de-la-Madeleine, du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, aux territoires des municipalités régionales de comté d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm pour la région sociosanitaire de Lanaudière, aux territoires des municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Les-Pays-d'en-Haut et de Les Laurentides pour la région sociosanitaire des Laurentides et au territoire de l'agglomération de La Tuque pour la région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec.

La fermeture de toutes les entreprises et commerces non essentiels

17. La décision de suspendre les activités des commerces et entreprises non essentiels.

Les communications avec les responsables de communautés religieuses

18. Les communications avec les responsables de communautés religieuses.

Résidences pour personnes âgées

19. La vulnérabilité des personnes âgées au COVID-19 vivant dans les résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée, y compris les documents qui se réfèrent ou comportent des informations sur les différents options, choix et mesures visant à protéger les aînés du COVID-19 dans ces établissements.

L'intérêt des masques de protection pour la sécurité

20. L'efficacité des masques de protection à prévenir la propagation du COVID-19. Les informations (études, experts, etc.) utilisées pour justifier l'utilisation des masques de protection.

L'intérêt des mesures de distanciation sociales pour la sécurité

21. L'efficacité des mesures de distanciation sociale mis en place le 21 mars 2020 à prévenir la propagation du COVID-19. Les informations (études, experts, etc.) utilisées pour justifier la mise en œuvre de mesures de distanciation sociale

L'intérêt de l'interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs pour la sécurité

22. L'efficacité de l'interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs mis en place en mars 2020 à prévenir la propagation du COVID-19. Les informations (études, experts, etc.) utilisées pour justifier l'interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs.

Preuves de la prévalence

23. La mesure de la prévalence du COVID-19 parmi la population Québécoise.